



RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-463

RELATIF AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE COMPOSTEURS DOMESTIQUES

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de l'article 91 de la *loi sur les compétences municipales* prévoit la possibilité d'aide financière pour toute initiative de bien-être de la population;

CONSIDÉRANT QUE L'article 4 de la *loi sur les compétences municipales* confère toute compétence en matière environnementale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite promouvoir l'utilisation de composteur domestique;

CONSIDÉRANT QU' Il y a lieu de promouvoir le compostage afin de diminuer la quantité générée de résidus organiques;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance du 14 mars 2022.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par

et résolu unanimement que le présent règlement 2022-463 soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 : ABROGATION

Le présent règlement remplace toutes les dispositions, résolutions ou directives du Conseil inconciliables.

ARTICLE 3 : OBJECTIF DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour but de favoriser l'utilisation de composteur domestique pour les résidents de Saint-Liguori.

ARTICLE 4 : DÉFINITION

Dans la présente politique, les termes suivants signifient :

Compost	Amendement organique relativement riche en composés humides issu du compostage de matières résiduelles organiques fermentescibles.
Compostage	Méthode de traitement des matières résiduelles organiques par décompositions biochimique
Composteur	Contenant de bois ou de plastique muni d'un couvercle et utilisé pour le compostage de petites quantités de matières résiduelle organiques.

ARTICLE 5 : ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible, le demandeur doit répondre aux exigences suivantes :

- Remplir le formulaire de demande de remboursement de la Municipalité;
- Fournir une preuve de résidence mentionnant votre adresse complète (compte de taxes ou bail, permis de conduire, etc.);
- Remettre la facture originale de l'entreprise où le composteur a été acheter;

- Fournir la preuve de paiement (si n'est pas incluse sur la facture)

L'achat de matériaux pour la construction d'un composteur domestique n'est pas admissible.

ARTICLE 6 : MODALITÉS POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

- 6.1 Le demandeur qui achète un composteur domestique, recevra un remboursement de 50 % jusqu'à un maximum de 100 \$ sur le montant déboursé à cette fin. Un seul achat par période 5 ans est remboursable.
- 6.3 Les remboursements sont autorisés tant que des sommes (budgétaire) sont disponibles à cette fin.

ARTICLE 7 RÉCLAMATION, APPROBATION ET REMBOURSEMENT

- 7.1 Délai de réclamation :
Toute réclamation en vertu du présent règlement doit être fait dans la même année que l'achat.
- 7.2 Remboursement :
Les remboursements sont effectués après la séance régulière du conseil municipal où l'approbation des comptes à payer est effectuée.

ARTICLE 8 RÉCLAMATION, APPROBATION ET REMBOURSEMENT

- 6.1 Responsable Le directeur général est responsable de l'application de la présente politique.

ARTICLE 9 FIN DU PROGRAMME

Le programme d'aide financière prendra automatiquement fin lorsqu'il n'y aura plus de disponibilité budgétaire.

ARTICLE 10 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

(signé)

Ghislaine Pomerleau, mairesse

(signé)

Simon Franche, directeur général
et secrétaire-trésorier

Avis de motion, dépôt et présentation :
Adoption par la résolution 2022-xxx :
Avis public d'adoption :
Entrée en vigueur :

le 14 mars 2022

Copie certifiée conforme
Saint-Liguori, le 12 septembre 2022

Simon Franche, directeur général
et secrétaire-trésorier



FORMULAIRE DE DEMANDE

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE COMPOSTEURS DOMESTIQUES

Nom du demandeur: _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Signature du demandeur

Date

* Joindre obligatoirement à votre demande :

- facture originale avec preuve de paiement;
- copie d'une preuve de résidence (compte de taxes ou bail);

CONTRAT D'ENGAGEMENT ÉCOLOGIQUE

Je/Nous _____
m'engage/nous engageons à utiliser le composteur domestique acquis en partenariat avec la Municipalité de Saint-Liguori pendant la période complète de durée de vie utile du composteur.

Signature du demandeur

Date